

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 02/07/2019 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. Guy HOCHARD ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique CHOSEROT ; Mme Elodie PERRIN ; M. Jehan HELMSTETTER ; M. Thierry DRAUS ; M. Gilles LEGRAND ; M. Laurent BERGER ; M. Nicolas CARON ; M. Didier HILD ; M. Pierre VAN GASSE

Présents par procuration : M. Frédéric TOURRET donne procuration à M. HIRTZ Jean-Michel

Absents : M. Joseph MARCK

1 – Indemnités de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté de 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame CHALI Mireille, Comptable Public de la Trésorerie Thionville et Trois Frontières et Receveur municipal de la commune.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €

2 – Appartement F2 « Rue de l'Abbé Senzy » : nouveau bail de location

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et suite à l'avis de la commission de gestion du locatif qui s'est réunie le 17/06/2019 à 17h30 en Mairie, après en avoir délibéré décide d'accepter la demande de location pour l'appartement F2 situé « 1, rue de l'Abbé Senzy à Kerling-lès-Sierck de Madame FREYERMUTH Sandrine à compter du 1^{er} juillet, pour un loyer mensuel de 400.00 €, une caution équivalente à un mois de loyer et une provision de charges mensuelles d'un montant de 15,00 €.

3 – Protocole d'accord Orange N° CNV-HD4-54-19-00115695 « Effacement des réseaux Route de Bouzonville et Rue de la Forêt à Haute-Sierck annexe de Kerling-Lès-Sierck »

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré décide d'accepter à l'unanimité des membres présents le protocole d'accord N° CNV-HD4-54-19-00115695 relatif à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la « Route de Bouzonville » ; « Rue de la Forêt » et « Rue de la Chapelle » à Haute-Sierck. Après réception des équipements de communications électroniques, la commune émettra un titre exécutoire du montant qui sera notifié dans la convention qui sera signée par M. le Maire.

4 – Attribution du marché pour les travaux d'effacement des réseaux « route de Bouzonville » ; « Rue de la Forêt » et « Rue de la Chapelle » à Haute-Sierck

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer le marché Effacement de réseaux de la « Route de Bouzonville » ; « Rue de la Forêt » et « Rue de la Chapelle » à Haute-Sierck à l'entreprise la mieux disante, à savoir INEO EST pour un montant de 332 126.90 € HT soit 398 552.28 € TTC après validation de la 2^{ème} réunion de la C.A.O. qui s'est réunie en date du 02 juillet 2019 à 20h00 en Mairie de Kerling-Lès-Sierck. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.